

Agir*

Le Grand
Sud-Est en
Europe*L'actualité
du Parlement
européen*Dialoguons sur
ma page Facebook 
et sur  @MichelDANTIN

l'Europe en Grand Sud-Est

La lettre d'information parlementaire de **Michel Dantin**

N°12 - Décembre 2015



**Député européen
au Parlement Groupe PPE -
Circonscription Sud-Est :**

- Membre titulaire de la commission de l'Agriculture et du Développement rural
- Membre suppléant de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Maire de Chambéry
- Membre de la délégation pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE)
- Membre suppléant de la délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
- Membre suppléant de la délégation pour les relations avec les pays du Machrek

Le coût des crises non résolues

Si l'Union européenne et les États membres avaient affiché une position commune claire et décidé d'agir, dès le début des crises irakiennes et syriennes, nous serions aujourd'hui en moins grandes difficultés. Ne pas agir le plus en amont possible avec une vision de long terme à un coût. Les raisons poussant à l'exil les réfugiés et les migrants économiques ne sont pas les mêmes, les réponses politiques diffèrent mais les détresses humaines sont identiques. Les réfugiés climatiques viendront grossir le flux de ceux qui fuient une terre devenue invivable et la manière dont seront suivis les engagements de la COP 21 ne sera pas sans incidence sur son ampleur.

La seule servitude est que tous ces réfugiés sont les victimes des conflits que personne ne résout. On peut effectivement pointer du doigt l'inaction de l'Union européenne, nos divisions mais nous avons tous conscience du continuum entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. L'Europe connaît en effet à l'intérieur une menace terroriste et une pression de l'afflux des réfugiés, les deux étant des manifestations intérieures des crises extérieures non résolues. Si l'on veut être cohérent et répondre aux besoins de sécurité des citoyens, il faudrait donc tenter de penser une politique globale à l'égard des crises extérieures et proposer des solutions durables de façon à tarir les causes des émigrations forcées actuelles.

Les mutations auxquelles nos sociétés sont confrontées, les défis auxquels elles doivent faire face - et l'effroyable barbarie de la nuit du 13 novembre à Paris en est un aspect dramatique - ouvrent beaucoup d'incertitudes, suscitent des angoisses, voire un repli sur soi. Mais elles ne condamnent pas à l'inaction, bien au contraire, elles doivent mettre en avant les nouvelles opportunités, donner à espérer et faire vivre la solidarité. Elles poussent à faire des hommes et des femmes et de leur capacité à vivre ensemble un objectif central des politiques à construire. Il faut pour cela que nous ayons une vision claire des objectifs à tenir et de la temporalité nécessaire à leur mise en place.

Tel est le vœu que je formule en ce début d'année 2016 pour le bien vivre de chacune et chacun d'entre nous.

Michel DANTIN

Mon équipe





Une délégation de membres de la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen emmenée par Michel DANTIN est venue à la rencontre des agriculteurs des Savoie du 21 au 23 juillet 2015. L'objectif de la visite était de mieux comprendre les conditions spécifiques de

la production agricole dans les régions de haute montagne, et en particulier dans les Alpes françaises, notamment dans les secteurs du vin, du fromage et de l'horticulture. Savoie et Haute-Savoie, situées dans la région Rhône-Alpes, ont développé des liens économiques étroits et mis en œuvre une « politique

Crise agricole

Des réponses inappropriées du gouvernement et de la Commission européenne

L'agriculture française traverse une crise sans précédent. Selon les chiffres du ministère de l'agriculture, entre 10 % à 20 % des élevages sont en situation de liquidation ou de très grande difficulté financière.

La situation de surproduction sur les marchés laitiers et porcins européens par rapport à une demande mondiale contractée et à une réduction des débouchés commerciaux anticipées par les producteurs européens ont mis en exergue les failles structurelles de notre agriculture française par rapport à nos partenaires européens.

Ayant des causes multiples liées à l'embargo russe, à la baisse de la consommation chinoise, à la situation climatique et, pour le marché laitier, à la fin du système des quotas, ce déséquilibre conjoncturel entre l'offre et la demande fait chuter les prix, favorisant des productions européennes à faibles coûts et exacerbant ainsi la concurrence au sein d'un marché intérieur. Dans ce contexte, les productions françaises payent leur plus faible compétitivité par rapport à leurs concurrents européens. La baisse de l'Euro, les démarches engagées par la Commission européenne, par certains États et par les entreprises ont pourtant permis d'augmenter sensiblement les exportations cette année, en particulier vers le Sud-Est asiatique.

J'estime que les mesures annoncées par le gouvernement français et la Commission européenne ne prennent pas la mesure de la crise agricole. Chaque annonce ont été prise dans l'urgence, semblant tenir plus du marketing politique et du saupoudrage financier, en vue de faire redescendre la



pression, qu'apportant des solutions en vue de s'attaquer aux problèmes structurels de l'agriculture française et plus largement européenne.

J'ai interpellé à plusieurs reprises le Commissaire européen Phil HOGAN l'invitant à mobiliser les outils de gestion de crise (stockage public ou privé) mais également à proposer au Conseil de relever le prix d'intervention sur le marché laitier, tels que prévus dans le règlement portant sur l'organisation commune des marchés agricoles que j'avais porté au Parlement européen lors de la dernière réforme de la politique agricole commune. Refusant toute intervention publique directe sur le marché, la Commission européenne a préféré une approche libérale proposant d'une part un plan d'aide de 500 millions d'euros (62,9 millions pour la France), qui équivaudra à des sommes dérisoires pour les exploitants (entre 300 à 400

euros) alors qu'ils produisent depuis mars dernier sous les coûts de production, et la mobilisation de programme de stockage privé dont les conséquences sont encore difficiles à mesurer.

Mais l'Europe ne peut pas tout et le gouvernement français a sa part de responsabilité, de par son absence et sa perte d'influence sur les questions agricoles au niveau européen et sa politique économique et fiscale. En effet, j'estime qu'il convient d'engager un travail de fond sur le niveau des charges sociales et fiscales, qui handicape nos producteurs face à leurs concurrents européens et internationaux. Il faut également opérer un rééquilibrage entre producteur et distributeur sur la chaîne alimentaire, en vue d'obtenir des prix réellement rémunérateurs pour les agriculteurs. Je suis prêt à prendre toute ma part dans ces débats car il en dépend l'avenir de notre agriculture. ●

commune » dans le secteur de l'agriculture. Au programme visite du vignoble de la Combe de Savoie le 21.07.2015, visite des coopératives de Fromage et d'alpages - du Beaufortin et de la Tarentaise le 22.07.2015, et fromages fermiers - Massif des Aravis (Haute-Savoie) le 23.07.2015.

Ce programme de la délégation comprenait principalement des visites de terrain dans les vignobles, les fermes laitières, les coopératives et les unités de fabrication

de fromage. Lors de ces visites, la délégation a également eu des réunions avec les représentants des associations syndicales agricoles locales ainsi qu'avec les représentants des organisations professionnelles et des coopératives de vins et de produits laitiers. Les membres ont trouvé le programme et les présentations utiles pour comprendre les spécificités du secteur agricole dans les deux départements, et dans les régions de montagne en

général. Ils ont été impressionnés à la fois par l'importance accordée aux investissements dans les produits régionaux de qualité comme les AOP (appellation d'origine protégée) fromages et vins et par les efforts déployés par les producteurs et les autorités pour stimuler et promouvoir ces produits soit par la vente directe ou soit par les coopératives, participant ainsi à la création d'emplois, la préservation du paysage et au développement des zones rurales.

Zones de montagnes

Améliorer l'action de l'Europe en faveur du développement économique agricole

J'ai été nommé rapporteur pour avis sur la politique de cohésion agricole en zones de montagne et soumettrai mon rapport en février prochain à la commission de l'Agriculture.

Je souhaite mener une véritable réflexion de fond sur les outils que propose l'Union européenne pour maintenir la production économique agricole et la valeur ajoutée ainsi que sécuriser la production alimentaire dans ces territoires. Les zones de montagnes font en effet face à des surcoûts liés aux conditions climatiques et topographiques, à l'éloignement et à l'isolement qui

pèsent sur le développement économique et social. Il convient également de favoriser le renouvellement des générations, dans des zones touchées par la désertification, et l'installation des jeunes actifs en organisant notamment l'accès aux transports, le numérique, aux services publics et à des formations pluridisciplinaires permettant d'exercer diverses activités simultanément et successivement au cours d'une même année. À ce titre, les politiques européennes ont déjà adopté toute une série de mesures sectorielles spécifiques dans le cadre du premier pilier de la politique agricole commune (paiements directs spécifiques et

soutien couplés) et du fonds sur le développement rural ainsi que dans le cadre de la politique de cohésion. Néanmoins, aucune approche européenne de la montagne n'existe, à l'inverse de ce prescrit la loi Montagne en France. La principale difficulté au niveau européen réside en l'absence de définition européenne de la montagne réellement harmonisée, celles existantes couvrant un champ trop large et variable selon les États. Je compte porter l'idée d'une politique européenne de massif, sur le modèle français. À ce titre, l'initiative en faveur d'une stratégie macro-régionale alpine est déjà un pas dans la bonne direction. ●

Réforme de la législation zootechnie

Renforcer le potentiel économique de la sélection animale

En février 2014, la Commission européenne a souhaité regrouper l'ensemble des législations zootechniques existantes des espèces bovine, porcine, caprine, ovine et équine en un seul corpus juridique.

Conscient que cette législation aura un impact majeur sur le secteur de la génétique animale en Europe, j'ai souhaité être nommé rapporteur pour le Parlement européen en commission Agriculture et en commission Environnement.

Au terme d'une année de travail sur un texte très technique, j'ai pu faire adopter en octobre 2015 un rapport législatif au Parlement européen soutenant les grands principes de la proposition de la Commission européenne tout en assurant que les réalités fonctionnelles et économiques du secteur de



Négociations avec le Conseil et la Commission sur la réforme de la législation zootechnique, le 16.12.2015 à Strasbourg.

la génétique animale soient reflétées. Mon souhait est de préserver les spécificités et renforcer le potentiel des races françaises en Europe et à l'international.

Par ce rapport, j'ai renforcé la sécurité juridique du dispositif législatif et introduit des dispositions visant à encourager la recherche de compétitivité du secteur, qui permet aux grandes races européennes de s'exporter à l'international tout en préservant les races rares ou à très faible effectif, qui sont partie prenante de la biodiversité génétique en Europe.

Suite à trois mois de négociations inter-institutionnelles, nous sommes arrivés à un accord politique équilibré avec le Conseil des ministres et la Commission européenne qui enrichit le texte et permet de développer un véritable marché intérieur pour le secteur de la sélection animale tout en donnant les moyens à nos entreprises de conquérir des marchés à l'internationale et de créer des emplois. ●



Gaspillage alimentaire

A l'initiative de ma collègue Angélique DELAHAYE, le PPE s'engage contre le gaspillage alimentaire.

En effet, chaque année, 100 millions de tonnes de denrées comestibles sont gaspillées, notre objectif est de créer un régime commun à l'ensemble de l'Union européenne pour inciter les grandes surfaces et les acteurs de l'alimentation à distribuer leurs invendus alimentaires consommables aux associations caritatives.

Agissons et soutenons # UnsoldFoodtoCharities !

La lettre d'information parlementaire de **Michel Dantin**

Objectif climat

La COP21, Paris et après ?

Du 30 novembre au 12 décembre, la France a eu l'honneur d'accueillir la COP21 - 21^e conférence des parties - sommet international de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le protocole de Kyoto en 1997 (COP3) ou l'échec de Copenhague en 2009 (COP15), n'ont pas permis de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, au contraire elles ont progressé de plus de 33 % par rapport à 1990 ! La communauté scientifique est unanime, à ce rythme, nous

fonçons droit dans le mur. Paris s'est donc lancé un objectif de taille, limiter la hausse des températures à 2°C d'ici à 2100.

Ce que je retiens de cet événement c'est avant tout la prise de conscience générale et quasi-unanime de la nécessité d'agir pour le climat, en modifiant nos modes de vie et de production. La formidable mobilisation de la société civile est un signal très fort. Nous aurons besoin des scientifiques, des ONG, des inventeurs et des entreprises pour formuler des solutions concrètes. Leur contribution dans les années à venir sera décisive. La force de l'Europe dans ses négociations a été de parler d'une seule voix et de défendre un projet collectif. Le Parlement européen, représenté par une délégation de quinze députés, s'est positionné en fer de lance de la lutte contre le changement climatique. En tant que membre de la commission environnement, j'ai voté une série de textes appelant l'Union à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre et à atteindre un objectif de 40 % d'efficacité énergétique et de 30 %



d'énergie renouvelables d'ici à 2030.

L'accord de Paris marquera l'histoire parce qu'il rassemble la quasi-totalité du monde autour d'un constat et d'un projet commun : celui de limiter la hausse des températures à 2°C sur le long terme. Chaque pays a présenté, à hauteur de ses moyens, sa « contribution nationale » à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un Fonds Vert de plus de 90 milliards d'euros par an issu de fonds publics et privés permettra aux pays en développement de soutenir leur transition écologique.

Ne crions pas victoire trop vite pour autant ! Tout l'enjeu est maintenant de mettre en œuvre ces mesures et s'assurer que les pays respectent leurs engagements. L'Europe ne peut pas lutter seule au péril de son économie contre le réchauffement de la planète. Début 2016, nous entamerons au Parlement européen les négociations sur la révision du marché du carbone européen (ETS), système unique au monde agissant comme un incitant économique à la réduction des

émission de CO₂, auprès des installations européennes les plus gourmandes en énergie. Plaidant pour l'efficacité énergétique, je m'attacherai toutefois à garantir des conditions d'investissement et un environnement économique pérennes pour l'industrie européenne, notamment la filière sidérurgique.

Paris nous ouvre la voie de la transition vers un modèle durable, saisissons cette opportunité pour donner un coup de pouce à la compétitivité européenne ! ●

Le Parlement européen demande des objectifs ambitieux et contraignants pour 2030

Les piliers du nouveau cadre de l'UE en matière de climat et d'énergie pour 2030 : une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % par rapport au niveau de 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'Union concernant la part des énergies renouvelables, qui est portée à au moins 27 %, de nouvelles ambitions pour les politiques en matière d'efficacité énergétique, un nouveau système de gouvernance et une série de nouveaux indicateurs pour garantir un système énergétique compétitif et sûr.

Débat sur la qualité de l'eau

Fin octobre, j'ai organisé un débat au Parlement européen sur le thème des micropolluants dans l'eau, dont l'augmentation croissante présente des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Réunissant des experts de la société civile, des décideurs politiques et des acteurs de la filière eau, cet événement a permis de soulever les causes principales de pollution et d'envisager des solutions en amont comme en aval du cycle de l'eau. L'eau est un bien commun essentiel à notre vie qu'il nous faut préserver. Si nous ne manquerons jamais d'eau sur terre, nous manquerons d'eau de qualité, propre à la consommation ou à l'utilisation dans nos activités.

La lettre d'information parlementaire de Michel Dantin

« PNR »

Un fichier européen pour une traçabilité des passagers aériens

Le « Passenger Name Record » (PNR), un fichier européen des données personnelles des voyageurs aériens dont l'adoption par l'Europe est réclamée avec insistance par la France, doit permettre une traçabilité des passagers dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Quels sont les objectifs du PNR ?

La directive européenne sur le PNR date de 2011. Elle prévoit la création d'un fichier européen des données personnelles des voyageurs aériens – pour les vols de ou vers l'Union européenne – qui pourrait être croisé, avant leur entrée sur le territoire européen, avec des bases de données de personnes dangereuses. Le PNR doit notamment permettre d'obtenir des informations sur les départs des ressortissants européens soupçonnés de vouloir rejoindre les mouvements djihadistes en Syrie et en Irak, et informer les Etats de leur retour. Seul un nombre limité de personnes habilitées devraient avoir accès aux fichiers avec les noms des passagers.

A quel stade en est-on ?

La commission Libertés civiles du Parlement européen a adopté le 15 juillet ce projet, bloqué depuis 2011 par le Parlement qui réclamait des garanties sur la protection et le traitement des données ainsi collectées et échangées, qui seraient conservées pendant cinq ans, de manière masquée.

« Ces données doivent seulement être utilisées pour empêcher, détecter, enquêter et poursuivre en justice » des actes de terrorisme et des crimes transnationaux, selon le projet amendé par les eurodéputés qui inclut des garanties pour assurer « la légalité de tout stockage, analyse, transfert et

exploitation de ces données ». Des discussions devaient être engagées avec les gouvernements nationaux en vue de parvenir à un accord final avant la fin de l'année.

Quels sont les obstacles ?

Le texte avait été recalé en 2013 par la Commission des libertés civiles au nom de la protection des données personnelles. Ses détracteurs dénoncent également un manque d'équilibre entre les impératifs de sécurité et les droits fondamentaux et le stockage massif de données de passagers pendant cinq ans.

La commission libertés civiles a adopté le mandat de négociation en début de mois de décembre permettant d'engager la négociation avec le Conseil des Ministres en vue d'obtenir rapidement un accord.

Quels sont les fichiers existants du même type ?

Les autorités américaines exigent depuis mars 2003 que leur soient communiquées les informations personnelles fournies par les passagers: nom et coordonnées, dates et itinéraire du voyage, moyens de paiement utilisés, numéro de la carte de crédit, agence de voyage, informations sur les bagages, menu réservé à bord.

Ces mesures avaient été imposées après les attentats du 11 septembre 2001. Les gouvernements européens insistent sur la création d'un PNR sur le modèle de ceux conclus avec les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Une quinzaine de pays en Europe se sont déjà dotés de systèmes nationaux. L'administration américaine, qui pousse pour la conclusion de l'accord PNR, assure que ce type de données a « permis de détecter un tiers des terroristes potentiels identifiés par les Etats-Unis » en 2009. » ●

Le Grand Sud-Est en Europe



Grand Oral des Députés à Avignon, le 25.09.2015.



Une classe de 1ère S, du lycée ENILV de La Roche-sur-Foron (74) à la découverte des institutions à Strasbourg, le 5.10.2015.



Visite d'une exploitation d'agrumes en Haute Corse et rencontre avec les responsables de la filière agrumes, le 9.10.2015.



Rencontre avec le Président du MEDEF en Corse et Franck GIOVANNUCCI pour évoquer les dossiers économiques à Ajaccio, le 10.10.2015.



Signature du Plan Rhône 2015-2020 à Rochemaure (Ardèche), le 30.10.2015.



Prix Sakharov 2015

Le 16 décembre 2015, le Parlement européen a remis officiellement le Prix Sakharov 2015 à Raif Badawi, blogueur saoudien et défenseur des droits de l'homme actuellement emprisonné. Ensaf Haidar, sa femme qui vit en exil au Canada avec leurs enfants, l'a représenté à Strasbourg lors de la cérémonie. Raif Badawi est blogueur et défenseur de la liberté de pensée et d'expression en Arabie saoudite. Il a été condamné à une peine de 10 ans de prison, à 1000 coups de fouet et à une lourde amende pour avoir publié « des propos blasphématoires » sur son site web dont l'objectif est d'encourager le débat social, politique et religieux.

Le tollé international et les inquiétudes au sujet de sa santé suite à une première série de coups de fouet en janvier 2015 ont empêché jusqu'ici d'autres flagellations. Pourtant, Raif Badawi est toujours emprisonné et ne pourra donc pas recevoir son prix en personne.

La lettre d'information parlementaire de **Michel Dantin**

Diffusion du Prix Lux à Chambéry

Le Parlement européen a décerné son prix Lux au film "Mustang" réalisé par la Franco-Turque Deniz Gamze Ergüven. "Mustang" était en compétition avec les films "Mediterranea" de Jonas Carpignano et "The Lesson" de Kristina Grozeva et Petar Valchanov. Ce long-métrage germano-franco-turc se penche sur le destin de cinq sœurs dans un village reculé de Turquie, abordant la question des mariages forcés.

Mustang raconte l'histoire de cinq sœurs qui ont été promises à des maris à travers des mariages forcés, mais qui, déterminées à vivre leurs propres vies, brisent le joug de la tradition.

Dans le cadre des Journées LUX du cinéma, le Bureau d'information du Parlement européen à Marseille et les cinémas Astrée et Forum de Chambéry se sont associés pour la projection des trois finalistes du Prix LUX 2015. Ces projections ont également organisées en partenariat avec la Ville de Chambéry, la Maison de l'Europe d'Albertville et de la Savoie (MDEAS) et le Lycée Louis Armand de Chambéry.



La section cinéma du lycée Louis Armand de Chambéry a réalisé des vidéos de promotion pour les trois films finalistes.

Les Députés européens du Sud-Est Sylvie GUILLAUME (PS), Marie-Christine VERGIAT (FG) et Michel DANTIN ont désigné la meilleure équipe des lycéens qui concouraient. Les finalistes ont été reçus au Parlement européen les 22 et 23 novembre derniers. Ils ont pu assister à la cérémonie de remise du Prix Lux, rencontrer les différents réalisateurs et échanger avec les députés du Sud-Est. Félicitations aux réalisateurs de la vidéo gagnante Erwan, Florent et Hugo comme aux acteurs: Pierrick, Florestan, Sarah, Samuel et Coline. ●

Le point de vue de...

Rachida Dati

Ancien ministre, député européen.

Le rapport sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre le recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes m'a été confié à la suite des attentats de Charlie Hebdo.



Après des échanges intenses, parfois tendus, notamment avec les socialistes, nous avons finalement eu un vote largement majoritaire pour ce rapport le 25 novembre dernier en séance plénière à Strasbourg. Avec 548 votes en faveur, et seulement 110 contre, nous avons envoyé un signal clair au Parlement européen contre la radicalisation et le terrorisme.

Ce rapport préconise :

- la responsabilité et des sanctions pénales pour les géants du net
- la mise en place de dispositifs de lutte contre la radicalisation en prison
- le contrôle et la transparence des financements en provenance de pays tiers
- la mise en place d'un PNR européen
- des contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'Union européenne.

La très large majorité des députés qui ont voté ces mesures confirme l'urgence d'une action européenne coordonnée. Mais ce rapport n'aura d'effet que si la Commission européenne et le Conseil décident de le mettre en œuvre. Les institutions européennes doivent donc prendre leur responsabilité, comme nous avons pris les nôtres au Parlement européen.

Sur la question du PNR européen d'ailleurs, mesure proposée et adoptée dans mon rapport, la commission parlementaire des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures dont je suis membre a été réactive et a approuvé son adoption le 10 décembre dernier. Cet outil va permettre de tracer tous les déplacements des personnes dangereuses, suspectes ou surveillées, dans l'intérêt de la sécurité des citoyens européens. ●

CONTACTER MICHEL DANTIN

Au Parlement européen

Bât. Louise Weiss - T10045 - 1, avenue Robert Schuman
CS 91024 - F-67070 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 88 1 75533 - Fax : +33 (0)3 88 1 79533
www.delegationfrancaise-ppe.eu

En circonscription

Secrétariat parlementaire européen
91, rue d'Angleterre - 73000 Chambéry
Tél. : 04 79 65 29 01 - Fax : 04 79 65 29 04
michel.dantin@europarl.europa.eu
www.micheldantin.net

